

# BTSA-Agronomie Cultures Durables

Orientation : Agriculture Biologique et Arboriculture

N°RNCP36936 – Date de publication : 10-10-2022

## OBJECTIFS

Former les futur-e-s technicien-ne-s chargé-e-s de concevoir, conduire, contrôler et évaluer une production agricole en acquérant les bases théoriques et pratiques en agronomie, productions végétales, biologie végétale, protection de l'environnement.

**Objectifs opérationnels** : A l'issue de la formation, l'apprenti(e) devra disposer des capacités générales d'un technicien supérieur (socle commun à tous les BTSA), mais aussi des capacités professionnelles suivantes :

- Conduire des productions au sein d'un système de culture
- Conduire des expérimentations
- Organiser l'activité de production
- Concevoir un système de culture multi-performant
- Accompagner le changement technique

Pour plus d'informations : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36936/>

## CONDITIONS D'ADMISSION

-Répondre aux conditions d'accès au contrat d'apprentissage ou au contrat de professionnalisation.

**Plus d'infos en scannant le QR code ci-contre :**

-Etre titulaire d'un bac général, technologique ou professionnel ou d'un titre/diplôme de niveau 4 enregistré au RNCP

**Procédure d'inscription :**

- Prendre contact avec L'OFA du Valentin ET s'inscrire sur [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) (à partir de janvier)
- **Les inscriptions sont possibles après fermeture de parcoursup (mars)**
- **Nous vous accompagnons dans la recherche de votre contrat apprentissage** jusqu'à 1 mois après la rentrée en formation

**Votre admission sera définitive dès que vous aurez signé un contrat d'apprentissage.**

## L'ALTERNANCE

**Etudier et travailler en même temps** : c'est un bon moyen de combiner formation et expérience professionnelle. L'apprentissage est un excellent tremplin vers l'emploi grâce à une première expérience en entreprise.

La formation, débute en septembre avec des alternances de **2 à 3 semaines** :

**20 semaines de formation en centre** par an

**27 semaines d'apprentissage en entreprise** par an

**5 semaines de congés payés** par an

Vous avez un statut d'apprenti. Vous signez un contrat d'apprentissage de 2 ans et vous percevez un salaire mensuel.

Pour plus d'information sur l'alternance scan le QR code ci-contre :

## LES ENTREPRISES D'APPRENTISSAGE

Vous réalisez votre apprentissage dans une structure adaptée au diplôme :

- En Exploitation agricole
- En coopérative agricole de collecte ou d'approvisionnement
- En organisme de conseil agronomique
- En entreprise semencière

Les compétences professionnelles non vues en entreprises seront étudiées en centre.

Par apprentissage  
2 ans



Indicateurs	Résultats
Satisfaction des apprentis 2021-2023	92%
Réussite à l'examen 2023 (100% de présentation)	79%
Insertion professionnelle globale 2020-22	80%
Insertion professionnelle dans les métiers visés 2020-22	75%
Poursuite d'étude 2021-23	30%
Rupture des contrats d'apprentissage 2021-23	29%
Interruption en cours de formation 2021-23	14%
Valeur ajoutée de l'établissement : <a href="https://levalentin.education/presentation-lycee/atelier-agroalimentaire/">https://levalentin.education/presentation-lycee/atelier-agroalimentaire/</a>	



Effectifs :

Minimum 5 /  
maximum 30  
apprentis

# LES DEBOUCHES ET POURSUITE D'ETUDES

Le BTSACD vous permet d'envisager différents types d'emploi :

- **Chef/fe d'exploitation agricole**
- **Chef/fe de culture céréalière**
- **Technicien / Technicienne d'agriculture**
- **Technicien / Technicienne d'expérimentation**
- **Technicien / Technicienne de sélection**
- **Technicien / Technicienne conseil**
- **Animateur / Animatrice agricole**

**Poursuites d'études possibles (sous réserve d'acceptation) :**

- Licence professionnelle,
- Certificat de spécialisation,
- Ecole d'ingénieur agronome...

## FORMATION

La formation est organisée en **Unité d'Enseignement (UE)** regroupant plusieurs disciplines. Les horaires sont établis pour les deux années de formation avec un total de **1400 heures sur 2 ans**.

### Unités d'Enseignements **Année 1**

- ↗ Concevoir et **réaliser un chantier (182h)**
- ↗ Manager un **piloteage stratégique des productions (88h)**
- ↗ Evaluer et **adapter un itinéraire technique de cultures (134h)**
- ↗ Mener un **projet d'expérimentation (105h)**

### Unités d'Enseignements **Année 2**

- ↗ **Agriculture Biologique (65h)**
- ↗ Tester et **évaluer un système de culture (134h)**
- ↗ Communiquer en langue étrangère **Anglais (90h)**
- ↗ **Développement personnel et professionnel (70h)**
- ↗ Proposer des changements de système de culture dans un contexte de **transition agro-écologique (144h)**
- ↗ Mettre en œuvre des **changements techniques (123h)**
- ↗ Les **enjeux** de la réalité socio-économique **(50h)**



Photo illustrant des étudiants ou professionnels travaillant dans un champ agricole.

## EVALUATION/VALIDATION

Brevet de Technicien Supérieur Agricole : diplôme national de niveau 5 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation. **Dispensé sous la forme semestrialisée**

**L'évaluation :**

- Contrôle continu en cours de formation (CCF) et sous contrôle d'un jury
- Une UE = 1 situation d'évaluation (1 à 3 CCF validant des capacités spécifiques à aux blocs de compétences suivants :

### **Domaines du tronc commun :**

- Bloc 1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- Bloc 2 : Construire son projet personnel et professionnel
- Bloc 3 : Communiquer

### **Domaines professionnels spécifiques à la spécialité « technico-commerciale » :**

- Bloc 4 : Conduite des productions au sein d'un système de culture
- Bloc 5 : conduite d'expérimentation
- Bloc 6 : Organisation du travail
- Bloc 7 : Pilotage stratégique des systèmes de culture
- Bloc 8 : Accompagnement socio-technique

**Obtention du diplôme :**

- Moyenne générale des blocs (1 à 8) **> 10/20**
- Moyenne des blocs « domaine professionnel » (4 à 8) **>10/20**
- Moyenne de chaque bloc « domaine professionnel » (4 à 8) **> 6/20**

Le diplôme permet l'acquisition de 120 ECTS (30/ semestre) → **Parcours personnalisés possibles. Les capacités peuvent être validées par équivalence académique selon les diplômes obtenus précédemment. Possibilité de valider un/des blocs de compétences seulement.**

## A RETENIR

<b>Statut durant la formation</b>	Apprenti salarié
<b>Durée de la formation</b>	2 ans
<b>Niveau d'études</b>	5 - BTS-DUT (anciennement niveau III)
<b>Hébergement/restauration</b>	Possible au Valentin
<b>Début de la formation</b>	Septembre
<b>Formation</b>	20 semaines/ an en centre de formation
<b>Obtention de l'examen</b>	100% contrôle certificatif en cours de formation (CCF)
<b>Accessibilité</b>	Voir site Internet du Lycée

CFPPA/ OFA de Bourg-lès-Valence  
Avenue de Lyon – 26500 Bourg-Lès-Valence  
Tél : 04 75 83 23 10  
cfppa.bourg-les-valence@educagri.fr



## Nos atouts

- Relation avec le milieu professionnel
- Habilitation agriculture biologique
- Voyages d'étude
- Suivi personnalisé
- Equipes pédagogiques expérimentées

**Restauration au self et l'hébergement possible en chambre individuelle, à la semaine**

**Vous pouvez être :**

- Externe
- Demi-pensionnaire
- Interne

## Modalités pédagogiques

**Formation 100% présentiel**

- ↗ Travaux dirigés/pratiques
- ↗ Cours théoriques
- ↗ Travaux individuels / de groupes
- ↗ Visites
- ↗ Rencontres avec des professionnels et anciens élèves

### **Moyens techniques**

- ↗ Exploitation agricole
- ↗ Ressources numériques de formation en ligne
- ↗ Point de vente collectif

## Contacts :

- Formateur coordinateur : [pierre.bouvard@educagri.fr](mailto:pierre.bouvard@educagri.fr) – 04.75.83.19.83
- Secrétariat : [emilie.savin@educagri.fr](mailto:emilie.savin@educagri.fr) – 04 75 83 32 35



LeValentin F07A MAJ 19/02/2024

OFA Organisme de Formation  
paysans.org  
La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes